

Jean Bernabé
Groupe d'Études et de recherches
en Espace créolophone et francophone
(GEREC-F)

VIE ET SURVIE DES CREOLES

1. Métaphore ou réalité ?

Beaucoup de gens pensent que parler de vie et de survie pour une langue n'est qu'une métaphore, parce qu'une langue n'est pas un être biologique. Mais je pense que même si une langue n'est pas un être biologique, elle a tout de même une existence sociale. Cette existence peut soit s'arrêter (parce que la langue n'a plus personne pour la parler) soit au contraire se prolonger.

Le langage est une faculté universelle de l'homme. Les langues concrètes qui découlent de cette faculté sont des espèces naturelles. Pour moi, les espèces linguistiques sont comme les espèces animales et végétales : elles entretiennent entre elles des relations. Je crois donc qu'il existe une écologie des langues. La science qui étudie l'écologie des langues est l'écilinguistique.

Précisément les langues créoles présentent des caractéristiques qui sont très favorables à une réflexion écilinguistique. Les langues créoles sont en effet :

- des langues jeunes : leur origine n'étant pas très éloignée dans le temps permettent d'avoir du phénomène une vue assez globale.

- des langues dominées : leur plasticité due à leur jeunesse, leur permet d'être influencées par des langues plus anciennes et socialement plus puissantes.

Jean Bernabé
Groupe d'Etudes et de recherches
en Espace créolophone et francophone
(GEREC-F)

VIE ET SURVIE DES CREOLES

1. Métaphore ou réalité ?

Beaucoup de gens pensent que parler de vie et de survie pour une langue n'est qu'une métaphore, parce qu'une langue n'est pas un être biologique. Mais je pense que même si une langue n'est pas un être biologique, elle a tout de même une existence sociale. Cette existence peut soit s'arrêter (parce que la langue n'a plus personne pour la parler) soit au contraire se prolonger.

Le langage est une faculté universelle de l'homme. Les langues concrètes qui découlent de cette faculté sont des espèces naturelles. Pour moi, les espèces linguistiques sont comme les espèces animales et végétales : elles entretiennent entre elle des relations. Je crois donc qu'il existe une écologie des langues. La science qui étudie l'écologie des langues est l'écoulinguistique.

Précisément les langues créoles présentent des caractéristiques qui sont très favorables à une réflexion écoulinguistique. Les langues créoles sont en effet :

- des langues jeunes : leur origine n'étant pas très éloignée dans le temps permettent d'avoir du phénomène une vue assez globale.

- des langues dominées : leur plasticité due à leur jeunesse leur permet d'être influencées par des langues plus anciennes et socialement plus puissantes.

- des langues, en effet, toujours en relation de contact notamment (mais pas seulement) avec une langue dominante de grande diffusion (français ou anglais), ce qui permet de les analyser dans un type d'écosystème assez répétitif.

- des langues qui présentent divers degrés d'utilisation (depuis le niveau le plus haut degré de compétence et de performance actives jusqu'au niveau zéro ou proche de zéro, en passant par des degrés intermédiaires : par exemple, à Haïti, 90% de la population ne parle que le créole et seulement 10% créole et français, voire anglais, tandis qu'à Grenade, le créole à base lexicale française n'est pratiquement plus parlé que par quelques individus assez âgés). Oui, les langues sont des espèces mortelles et les créoles n'échappent pas à cette condition. Quelle est la dynamique des créoles à base lexicale française dans la zone américaine qui est la nôtre ?

2. Eléments d'une réflexion écolinguistique¹

Cette réflexion repose sur quatre principes qui sont les suivants :

- 1) les langues sont closes sur elles mêmes, ce qui implique une discontinuité (ou discontinuum) entre les langues
- 2) deux langues ne peuvent occuper le même espace temporel dans la chaîne parlée : cela signifie qu'un locuteur donné peut parler deux langues distinctes successivement mais pas simultanément (code switching et code mixing²)
- 2) cette clôture être provisoirement rompue par la mise en contact de plusieurs langues : il s'établit un continuum dont les langues en question deviennent des pôles d'une nouvelle langue, c'est à dire d'un système grammaticale lui-

¹ Jean Bernabé.- 198 ? : Ecolinguistica nelle aree creolofone

² Dans le cas du code switching, il y a alternance entre au moins deux langues (A et B) et dans le cas du code-mixing, il y a un mélange de langue qui débouche sur une langue tierce qui n'est ni A ni B, mais C.

- des langues, en effet, toujours en relation de contact
 notamment (mais pas seulement) avec une langue dominante de
 grande diffusion (français ou anglais), ce qui permet de les
 analyser dans un type d'écosystème assez répété.
 - des langues qui présentent divers degrés d'utilisation (depuis
 le niveau le plus haut degré de compétence et de performance
 actives jusqu'au niveau zéro ou proche de zéro, en passant par
 des degrés intermédiaires : par exemple, à Haïti, 90% de la
 population ne parle que le créole et seulement 10% créole et
 français, voire anglais, tandis qu'à Grenade, le créole à base
 lexicale française n'est pratiquement plus parlé que par quelques
 individus assez âgés). Or, les langues sont des espèces morales
 et les créoles n'échappent pas à cette condition. Quelle est la
 dynamique des créoles à base lexicale française dans la zone
 américaine qui est la nôtre ?

2. Éléments d'une réflexion écolinguistique¹

Cette réflexion repose sur quatre principes qui sont les
 suivants :

- 1) les langues sont closes sur elles mêmes, ce qui implique
 une discontinuité (ou discontinuum) entre les langues
- 2) deux langues ne peuvent occuper le même espace temporel
 dans la chaîne parlée : cela signifie qu'un locuteur donné peut
 parler deux langues distinctes successivement mais pas
 simultanément (code switching et code mixing)²
- 3) cette clôture être provisoirement rompue par la mise
 en contact de plusieurs langues : il s'établit un continuum
 dont les langues en question deviennent des pôles d'une
 nouvelle langue, c'est à dire d'un système grammatical lui-

¹ Jean Bernabé - 1987 : Écolinguistique nelle aree creole
² Dans le cas du code switching il y a alternance entre au moins deux langues (A
 et B) et dans le cas du code-mixing il y a un mélange de langues qui débouche sur une
 langue pour qui n'existe ni A ni B, mais C.

même clos. S'agissant d'un continuum français-créole, le français et le créole constituent les deux pôles adverses de ce continuum. Une des deux langues est englobante, l'autre, englobée. Ce qui détermine le statut de langue englobante ou de langue englobée n'est pas une instance linguistique (interne à la langue) mais sociolinguistique (externe à la langue). Linguistiquement, les structures de continuum sont indécidables et on ne peut les rapporter ni à l'un pôle ni à l'autre. En effet, des phrases telles que :

Sé vini man ka vini

et

C'est viens que je viens

ne peuvent être rapportées de manière exclusive à aucun des deux pôles : ni français ni créole. On a affaire à une réalité linguistique tierce relevant d'une grammaire spécifique.

4) deux langues ne peuvent pas occuper la même fonction sans que l'une d'entre elle soit, à terme, éliminée par l'autre de cette fonction. Elle ne peuvent alors continuer à cohabiter qu'au terme d'une répartition fonctionnelle (tel est, d'ailleurs, le fondement de la *diglossie* qui organise la complémentarité des langues au bénéfice de la langue dominante, mais constitue un facteur de préservation des langues concernées).

5) la mort d'une langue peut résulter de l'absorption par une autre (glottophagie³) et/ou par élimination de ses locuteurs.

6) l'élimination des locuteurs d'une langue peut se faire par défaut de transmission de cette langue.

3. L'application des principes écolinguistiques à la situation des créoles

3.1. les degrés de vitalité des créoles

³ Louis-Jean Calvet, , 1974.- *Linguistique et colonialisme : petit traité de glottophagie*, Paris, Payot, 251p.

même chose. S'agissant d'un continuum français-créole, le français et le créole constituent les deux pôles adverses de ce continuum. Une des deux langues est englobante, l'autre, englobée. Ce qui détermine le statut de langue englobante ou de langue englobée n'est pas une instance linguistique (interne à la langue) mais sociolinguistique (externe à la langue). Linguistiquement, les structures de continuum sont indéfinissables et on ne peut les rapporter ni à l'un pôle ni à l'autre. En effet, des phrases telles que :

Sé vini man ka vini

C'est viens que je viens

ne peuvent être rapportées de manière exclusive à aucun des deux pôles : ni français ni créole. On a affaire à une réalité linguistique liant relevant d'une grammaire spécifique.

4) deux langues ne peuvent pas occuper la même fonction sans que l'une d'entre elle soit, à terme, éliminée par l'autre de cette fonction. Elle ne peuvent alors continuer à cohabiter qu'au titre d'une répartition fonctionnelle (tel est, d'ailleurs, le fondement de la diglossie qui organise la complémentarité des langues au bénéfice de la langue dominante, mais continue un facteur de préservation des langues concernées).

5) la mort d'une langue peut résulter de l'absorption par une autre (glottophagie) et/ou par élimination de ses locuteurs.

6) l'élimination des locuteurs d'une langue peut se faire par défaut de transmission de cette langue.

3. L'application des principes éolinguistiques à la situation des créoles

3.1. Les degrés de vitalité des créoles

¹ Louis-Jean Calvert, 1974 - Linguistique et colonisation : deux regards de géographie, Paris, PUF, 231p.

S'agissant de la zone américaine, il y a lieu de classer les créoles à base lexicale française en trois catégories du point de vue de leur vitalité :

- a) ceux qui sont particulièrement vivaces, même s'ils connaissent le processus de décréolisation : Haïti, Guadeloupe, Martinique, Guyane
- b) ceux qui sont vivants mais en position instable qui ne sont pas parlés dans certaines zones du territoire : Sainte-Lucie et Dominique
- c) ceux qui sont moribonds ou morts, Grenade, Trinidad

3.2. l'explication écolinguistique de cette situation

3.2.1. *Phases successives de l'élimination des créoles de Trinidad et de Grenade*

- 1) coexistence entre créole et français :
français, langue haute

 créole BLF, langue basse

On est dans le cas de la diglossie classique (avec une langue haute ou dominante et une langue basse ou dominée). On a affaire à un type de diglossie où une partie des gens, en position haute, parle créole et français, tandis que l'autre partie ne parle que le créole (c'est ce que j'appelle la diglossie hétéroglossique par opposition à une diglossie homoglossique, dans laquelle toute le monde parle créole et français). Dans le cas précédent (de diglossie hétéroglossique), les deux langues sont en complémentarité et non pas en concurrence, au sein de l'espace social.

- 2) français, langue haute + anglais, langue haute

 créole BLF, langue basse

On est dans un cas de triglossie avec deux langues dominantes et une langue dominée. La langue dominée est en

- S'agissant de la zone américaine, il y a lieu de classer les créoles à base lexicale française en trois catégories du point de vue de leur vitalité :
- a) ceux qui sont particulièrement vivaces, même s'ils connaissent le processus de décréolisation : Haïti, Guadeloupe, Martinique, Guyane
 - b) ceux qui sont vivants mais en position instable qui ne sont pas parlés dans certaines zones du territoire : Sainte-Lucie et Dominique
 - c) ceux qui sont moribonds ou morts, Grenade, Trinitad

3.2. l'explication écolinguistique de cette situation

3.2.1. Phases successives de l'élimination des créoles de Trinitad et de Grenade

- 1) coexistence entre créole et français : français, langue haute

créole B.L.F., langue basse

On est dans le cas de la diglossie classique (avec une langue haute ou dominante et une langue basse ou dominée). On a affaire à un type de diglossie où une partie des gens, en position haute, parle créole et français, tandis que l'autre partie ne parle que le créole (c'est ce que j'appelle la diglossie hétéroglossique par opposition à une diglossie homoglossique, dans laquelle toute le monde parle créole et français). Dans le cas précédent (de diglossie hétéroglossique), les deux langues sont en complémentarité et non pas en concurrence, au sein de l'espace social.

- 2) français, langue haute + anglais, langue haute

créole B.L.F., langue basse

On est dans un cas de triglossie avec deux langues dominantes et une langue dominée. La langue dominée est en

complémentarité avec les langues hautes et est protégée par ce statut, mais les deux langues hautes sont en concurrence : il y en a une qui sera éliminée parce qu'elles occupent le même créneau fonctionnel. Ce sera la plus faible politiquement, le français, puisque les territoires en question sont sous contrôle britannique.

3) anglais, langue haute

créole BLF, langue basse

C'est le retour à une diglossie classique anglais-créole, l'anglais ayant supplanté le français. Il n'y a pas concurrence mais complémentarité entre langue haute et langue basse, ce qui est une garantie de survie de la langue basse.

4) anglais, langue haute

créole BLF, langue basse + créole BLA, langue basse

Dans ce cas-là, il y a complémentarité entre l'anglais langue haute, d'une part, et les créoles BLF et BLH, d'autre part, mais concurrence de ces derniers entre eux : ils occupent le même créneau fonctionnel de la langue basse. C'est la raison pour laquelle le créole BLF est éliminé par le créole BLA. Ce n'est pas par l'anglais, langue haute que le créole BLF a été éliminé, (car il n'y a pas concurrence fonctionnelle entre eux) mais par un autre créole qui bénéficie d'une puissance plus grande au niveau social. Petit à petit, le créole BLF cesse d'être transmis d'une génération à l'autre. Quand on sait que le créole BLF de Trinidad était à la fin du 19^e siècle et au début du 20^e siècle la langue des larges masses populaires (comme en témoigne la grammaire créole de John Jacob Thomas⁴, qui à l'époque, disait que la seule manière d'apprendre efficacement

⁴ John Jacob Thomas, 1869.- The Theory and Practice of Creole grammar, Port-of-Spain : The Chronicle Publishing Office [Réimpression avec une introduction de Gertrud Aub-Büscher, London : New Bacon, 1969]

complémentarité avec les langues hautes et est protégée par ce statut, mais les deux langues hautes sont en concurrence : il y en a une qui sera éliminée parce qu'elles occupent le même créneau fonctionnel. Ce sera la plus faible politiquement, le français, puisque les territoires en question sont sous contrôle britannique.

3) anglais, langue haute

créole BLF, langue basse

C'est le retour à une diglossie classique anglais-créole, l'anglais ayant supplanté le français. Il n'y a pas concurrence mais complémentarité entre langue haute et langue basse, ce qui est une garantie de survie de la langue basse.

4) anglais, langue haute

créole BLF, langue basse + créole BLA, langue basse

Dans ce cas-là, il y a complémentarité entre l'anglais langue haute, d'une part, et les créoles BLF et BLA, d'autre part, mais concurrence de ces derniers entre eux : ils occupent le même créneau fonctionnel de la langue basse. C'est la raison pour laquelle le créole BLF est éliminé par le créole BLA. Ce n'est pas par l'anglais, langue haute que le créole BLF a été éliminé, car il n'y a pas concurrence fonctionnelle entre eux) mais par un autre créole qui bénéficie d'une puissance plus grande au niveau social. Petit à petit, le créole BLF cesse d'être un créole d'une génération à l'autre. Quand on sait que le créole BLF de Trinitad était à la fin du 19^e siècle et au début du 20^e siècle la langue des larges masses populaires (comme en témoigne la grammaire créole de John Jacob Thomas¹, qui à l'époque, disait que la seule manière d'apprendre efficacement

¹ John Jacob Thomas, 1868 - The Theory and Practice of Creole Grammar, Port-of-Spain : The Chronicle Publishing Office (Réimpression avec une introduction de Gérard Aulic-Greiner, London : New Isaac, 1969)

l'anglais aux petits Trinidiens c'était de tenir compte du fait qu'ils parlaient créole BLF), on peut mesurer à quel point une langue peut mourir, par défaut de transmission. Ce défaut de transmission est dû à l'élimination par un créole concurrent : le créole BLA.

On peut aussi prendre l'exemple de Grenade où le leader bien connu Maurice Bishop ne parlait pas anglais alors que sa mère le parle (ou le parlait) très bien. Il faut donc savoir qu'une seule génération suffit pour ce défaut de transmission.

5) anglais, langue haute

créole BLA, langue basse

C'est la situation actuelle aujourd'hui à Grenade et à Trinidad, même s'il existe, surtout à Trinidad, des poches de créole (Paramine etc.) Beaucoup de mots du créole BLF ont été absorbés dans le créole BLA qui est aujourd'hui parlé dans ces pays.

3.2.2. *la situation à Sainte-Lucie et à la Dominique*

La proximité géographique et l'intensité des échanges de ces pays avec la Guadeloupe et la Martinique jouent un rôle important dans la survie des créoles BLF de ces pays. Le rôle de ces contacts dans la survie du créole est prouvé par les données dialectales de l'atlas linguistique : ce dernier nous indique que le créole de Sainte-Lucie et celui de la Martinique sont structurellement très proches alors que le créole dominicain est divisé en deux zones qui correspondent aux zones de contact avec les îles voisines : la Dominique du nord a un créole très proche structurellement du guadeloupéen tandis que la Dominique du Sud a un créole très proche, structurellement du martiniquais. (Dans la mesure où les contacts sont de moins en moins maritimes et de plus en plus aériens, ces influences spécifiques vont s'atténuer ou disparaître, mais elles ont façonné un passé encore récent.)

l'anglais aux petits Trinitadiens c'était de tenir compte du fait
qu'ils parlaient créole B.L.F., on peut mesurer à quel point une
langue peut mourir, par défaut de transmission. Ce défaut de
transmission est dû à l'élimination par un créole concurrent : le
créole B.L.A.

On peut aussi prendre l'exemple de Grenade où le leader
bien connu Maurice Bishop ne parlait pas anglais alors que sa
mère le parle (ou le parlait) très bien. Il faut donc savoir qu'une
seule génération suffit pour ce défaut de transmission.

2) anglais, langue haute

créole B.L.A, langue basse

C'est la situation actuelle aujourd'hui à Grenade et à
Trinidad, même s'il existe, surtout à Trinidad, des poches de
créole (Parminie etc.). Beaucoup de mots du créole B.L.F. ont été
absorbés dans le créole B.L.A. qui est aujourd'hui parlé dans ces
pays.

3.2.2. la situation à Sainte-Lucie et à la Dominique

La proximité géographique et l'intensité des échanges de
ces pays avec la Guadeloupe et la Martinique jouent un rôle
important dans la survie des créoles B.L.F. de ces pays. Le rôle de
ces contacts dans la survie du créole est prouvé par les données
dialectales de l'atlas linguistique : ce dernier nous indique que le
créole de Sainte-Lucie et celui de la Martinique sont
structuellement très proches alors que le créole dominicain est
divisé en deux zones qui correspondent aux zones de contact
avec les voisins : la Dominique du nord a un créole très
proche structurellement du guadeloupéen tandis que la
Dominique du Sud a un créole très proche, structurellement du
martiquais. (Dans la mesure où les contacts sont de moins en
moins maritimes et de plus en plus aériens, ces influences
spécifiques vont s'atténuer ou disparaître, mais elles ont façonné
un passé encore récent.)

Mais pendant combien de temps les influences de ces créoles très vivaces vont-elles contrebalancer l'élimination lente et progressive des créoles BLF de Sainte-Lucie et de la Dominique selon le modèle de ce qui s'est passé pour Trinidad et Grenade ? Contrairement à ce qui se passe à la Guadeloupe et à la Martinique, on constate dans ces pays, l'existence de zones entières (notamment urbaines mais aussi rurales) où le créole BLF n'est plus parlé ni même compris, remplacé, dans la fonction de langue basse par le *kòkoy*, par exemple.

Aujourd'hui, dans le même temps, la langue anglaise, par le biais de la scolarisation de plus en plus poussée et de plus en plus précoce, s'impose comme langue maternelle des Dominicains et des Sainte-luciens et constitue un facteur favorable au recul du créole BLF. Dans ces pays, on est passé d'une **diglossie hétérotopique** (avec division sociale de la pratique linguistique) à une **diglossie homotopique** (avec unification sociale de la pratique linguistique : tous les créolophones tendent à parler l'anglais, notamment dans les couche jeunes de la population).

L'attachement que les intellectuels dominicains et sainte-luciens ont pour leur créole BLF et leur démarche militante pour la promotion de ce dernier font qu'ils sont aveugles à cette évolution très lente. Ils ne croient pas que leur créole, qui est l'héritage de leurs ancêtres, puisse mourir. Mais je dis qu'il faut, d'une part, être vigilant et savoir que les langues sont mortelles et, d'autre part, se rappeler que les créoles de Trinidad et de Grenade sont morts, en une ou deux générations (par défaut de transmission).

De la Guadeloupe à Sainte-Lucie, en passant par la Dominique et Sainte-Lucie, il y a un espace historique, géopolitique et géolinguistique qui est très original et qu'il convient de développer. Cet espace est structuré par deux langues officielles de grande diffusion (anglais et français) et une langue

Mais pendant combien de temps les influences de ces créoles très vivaces vont-elles contrebalancer l'élimination lente et progressive des créoles B.L.F. de Sainte-Lucie et de la Dominique selon le modèle de ce qui s'est passé pour Trinidad et Grenade ? Contrairement à ce qui se passe à la Guadeloupe et à la Martinique, on constate dans ces pays, l'existence de zones entières (notamment urbaines mais aussi rurales) où le créole B.L.F. n'est plus parlé ni même compris, remplacé, dans la fonction de langue passe par le kékoy, par exemple.

Aujourd'hui, dans le même temps, la langue anglaise, par le biais de la scolarisation de plus en plus poussée et de plus en plus précoce, s'impose comme langue maternelle des Dominicains et des Sainte-Luciens et constitue un facteur favorable au recul du créole B.L.F. Dans ces pays, on est passé d'une diglossie hétérotypique (avec division sociale de la pratique linguistique) à une diglossie homotypique (avec unification sociale de la pratique linguistique : tous les créolophones tendent à parler l'anglais, notamment dans les couches jeunes de la population).

L'attachement que les intellectuels dominicains et sainte-luciens ont pour leur créole B.L.F. et leur démarche militante pour la promotion de ce dernier font qu'ils sont aveugles à cette évolution très lente. Ils ne croient pas que leur créole, qui est l'héritage de leurs ancêtres, puisse mourir. Mais je dis qu'il faut, d'une part, être vigilant et savoir que les langues sont mortelles et, d'autre part, se rappeler que les créoles de Trinidad et de Grenade sont morts, en une ou deux générations (par défaut de transmission).

De la Guadeloupe à Sainte-Lucie, en passant par la Dominique et Sainte-Lucie, il y a un espace historique, géographique et géolinguistique qui est très original et qu'il convient de développer. Cet espace est structuré par deux langues officielles de grande diffusion (anglais et français) et une langue

BERN 213 7v

commune : le créole, qui sert de lien. La problématique du multilinguisme et des stratégies d'intégration transculturelle au sein de la Caraïbe doit trouver dans cette situation un facteur très important de résolution. La langue créole doit constituer à la fois un indice et un facteur d'intégration régionale, à l'échelle de la Petite Caraïbe, et selon des stratégies qu'il conviendra de développer à partir de propositions très précises.

3.2.3. *la situation à la Guadeloupe et à la Martinique*

A) *l'évolution de la diglossie*

Dans ces pays départements d'Outre-Mer, on est aussi passé d'une situation de diglossie hétérotopique à une situation de diglossie homotopique où le contact des enfants avec la langue française se fait dès la crèche, au bout de quelques mois d'existence : dans ce cas, l'ensemble de la population tend à avoir la langue française comme langue maternelle 1 et le créole comme langue maternelle 2. C'est une inversion du schéma ancien : en effet, dans le cadre de la diglossie homotopique, les larges masses rurales avaient le créole comme langue maternelle 1 et le français comme langue maternelle 2, dans la mesure où la scolarisation touchait les enfants. L'histoire des Antilles françaises est l'histoire d'une francisation linguistique et culturelle qui est aussi une décréolisation linguistique et culturelle.

B) *la langue maternelle, langue seconde, langue étrangère*

La notion de langue maternelle 1 et 2 est une notion qui n'est pas commune, dans la mesure où la notion elle-même de langue maternelle s'est essentiellement pensée au singulier. Cette nouvelle approche est importante parce qu'elle supprime de l'espace créolophone le mythe de la langue seconde et qu'elle y rétablit la réalité, dans certains cas, de la langue étrangère (en Haïti, pour la grosse majorité de la population, la langue

commune : le créole, qui sert de lien. La problématique du multilinguisme et des stratégies d'intégration transculturelle au sein de la Caraïbe doit trouver dans cette situation un facteur très important de résolution. La langue créole doit constituer à la fois un indice et un facteur d'intégration régionale, à l'échelle de la Petite Caraïbe, et selon des stratégies qu'il conviendrait de développer à partir de propositions très précises.

3.2.3. la situation à la Guadeloupe et à la Martinique

Martinique

A) l'évolution de la diglossie

Dans ces pays départements d'Outre-Mer, on est aussi passé d'une situation de diglossie hétérotopique à une situation de diglossie homotopique où le contact des enfants avec la langue française se fait dès la crèche, au bout de quelques mois d'existence : dans ce cas, l'exemple de la population tend à avoir la langue française comme langue maternelle 1 et le créole comme langue maternelle 2. C'est une inversion du schéma ancien : en effet, dans le cadre de la diglossie homotopique, les larges masses rurales avaient le créole comme langue maternelle 1 et le français comme langue maternelle 2, dans la mesure où la scolarisation touchait les enfants. L'histoire des Antilles françaises est l'histoire d'une transition linguistique et culturelle qui est aussi une décolonisation linguistique et culturelle.

B) la langue maternelle, langue seconde, langue étrangère

La notion de langue maternelle 1 et 2 est une notion qui n'est pas commune, dans la mesure où la notion elle-même de langue maternelle s'est essentiellement pensée au singulier. Cette nouvelle approche est importante parce qu'elle supprime de l'espace créolophone le mythe de la langue seconde et qu'elle y rétablit la réalité, dans certains cas, de la langue étrangère (en Haïti, pour la grosse majorité de la population, la langue

française est une langue étrangère, même si c'est une des deux langues officielles de l'Etat haïtien).

Une langue seconde est une langue dont la maîtrise se fait non pas dans le cadre d'une **acquisition** (en situation précoce) mais dans le cadre d'un **apprentissage** : auparavant (dans le cadre de la diglossie hétérotopique) le français était appris à l'école appris ou n'était pas appris du tout. S'il était appris à l'école, il ne pouvait l'être qu'à un âge d'acquisition et non pas d'apprentissage : il devenait alors langue maternelle 2 et en aucun cas, on ne pouvait le considérer comme langue seconde. Pour ceux qui n'allaient pas à l'école ou qui quittaient celle-ci sans avoir pu apprendre à lire et à écrire, la langue française restait une langue étrangère, mais avec un statut particulier : une langue *étrangère de contact* par opposition aux *langues étrangères sans contact* (anglais ou espagnol, par exemple).

C) la transmission de la langue

Pour les couches francisées et qui transmettaient à leurs enfants la langue française comme langue maternelle 1, le créole (rejeté de la maison) faisait l'objet d'une acquisition en dehors du cadre familial (notamment dans le cadre des *groupes de pairs*). Ces groupes de pairs étaient efficaces pour la transmission du créole comme langue maternelle 2 parce qu'ils comportaient des enfants dont la langue maternelle 1 était le créole : ces derniers transmettaient de ce fait, le créole aux enfants d'origine plus aisée ayant le français comme langue maternelle 1.

Avec la progression de la scolarisation et surtout de l'encadrement pré-scolaire (crèche comprise) la Martinique et la Guadeloupe ont basculé de la diglossie hétérotopique à la diglossie homotopique. Cela entraîne des conséquences très importantes pour la transmission de la langue créole :

1) elle n'est plus transmise comme langue maternelle 1 puisque la langue à laquelle l'enfant est exposée tant dans sa

français est une langue étrangère, même si c'est une des deux langues officielles de l'Etat haïtien).

Une langue seconde est une langue dont la maîtrise se fait non pas dans le cadre d'une acquisition (en situation précoce) mais dans le cadre d'un apprentissage : auparavant (dans le cadre de la diglossie hétérotopique) le français était appris à l'école après ou n'était pas appris du tout. S'il était appris à l'école, il ne pouvait l'être qu'à un âge d'acquisition et non pas d'apprentissage : il devenait alors langue maternelle 2 et en aucun cas, on ne pouvait le considérer comme langue seconde. Pour ceux qui n'allaient pas à l'école ou qui quittaient celle-ci sans avoir pu apprendre à lire et à écrire, la langue française restait une langue étrangère, mais avec un statut particulier : une langue étrangère de contact par opposition aux langues étrangères sans contact (anglais ou espagnol, par exemple).

C) la transmission de la langue

Pour les couches françaises et qui transmettaient à leurs enfants la langue française comme langue maternelle 1, le créole (refusé de la maison) faisait l'objet d'une acquisition en dehors du cadre familial (notamment dans le cadre des groupes de pairs). Ces groupes de pairs étaient efficaces pour la transmission du créole comme langue maternelle 2 parce qu'ils comportaient des enfants dont la langue maternelle 1 était le créole : ces derniers transmettaient de ce fait, le créole aux enfants d'origine plus aisée ayant la français comme langue maternelle 1.

Avec la progression de la scolarisation et surtout de l'enseignement pré-scolaire (créole compris) la Martinique et la Guadeloupe ont basculé de la diglossie hétérotopique à la diglossie homotopique. Cela entraîne des conséquences très importantes pour la transmission de la langue créole :

1) elle n'est plus transmise comme langue maternelle 1 puisque la langue à laquelle l'enfant est exposé tant dans sa

famille qu'en dehors de sa famille n'est plus le créole, mais le français.

2) elle risque de n'être plus transmise comme langue maternelle 2 puisque cette transmission se fait par le biais des groupes de pairs, à condition que dans ces groupes de pairs, il y ait des enfants ayant le créole comme langue maternelle 1, ce qui précisément n'est plus possible puisque c'est le français que tout le monde tend à avoir comme langue maternelle 1. Le risque d'un **défaut de transmission du créole** d'une génération à l'autre est réel. Il est cependant masqué par plusieurs autres facteurs.

a) le fait que l'usage du créole est moins traqué dans la famille que dans la situation antérieure.

b) le fait que les médias se sont saisis du créole et le diffusent (quel créole ? cela est une autre question qui reste liée à l'évolution présente)

c) le sentiment que les gens ont que leur langue ne peut pas mourir, et cela malgré le fait que des langues, y compris des langues créoles très vivantes, sont mortes au sein même de la Caraïbe. Ce sentiment est conforté par l'existence d'un mouvement militant qui objectivement sécurise sur la vitalité et la pérennité de la langue et la culture créoles, même quand ce mouvement militant met en évidence les risques encourus par ces dernières

D) *aspects écolinguistiques*

L'analyse écolinguistique de la situation de la Guadeloupe et de la Martinique apporte des indications qui permettent d'envisager certaines évolutions : des aspirations à un changement de fonctionnalité du créole : au sein de la diglossie homotopique, s'est fait jour une volonté d'étendre les champs d'intervention du créole. Cela débouche tout naturellement sur une remise en cause de la position du français dans le cadre de la diglossie, donc potentiellement à une subversion des relations

famille qu'en dehors de sa famille n'est plus le créole, mais le français.

2) elle risque de n'être plus transmise comme langue maternelle 2 puisque cette transmission se fait par le biais des groupes de pairs, à condition que dans ces groupes de pairs, il y ait des enfants ayant le créole comme langue maternelle 1, ce qui précisément n'est plus possible puisque c'est le français que tout le monde tend à avoir comme langue maternelle 1. Le risque d'un défaut de transmission du créole d'une génération à l'autre est réel. Il est cependant masqué par plusieurs autres facteurs.

a) le fait que l'usage du créole est moins répandu dans la famille que dans la situation antérieure.

b) le fait que les médias se sont saisis du créole et le diffusent (quel créole ? cela est une autre question qui reste liée à l'évolution présente)

c) le sentiment que les gens ont que leur langue ne peut pas mourir, et cela malgré le fait que des langues, y compris des langues créoles très vivantes, sont mortes au sein même de la Caraïbe. Ce sentiment est conforté par l'existence d'un mouvement militant qui objectivement s'écrit sur la vitalité et la pérennité de la langue et la culture créoles, même quand ce mouvement militant met en évidence les risques encourus par ces dernières.

D) aspects écolinguistiques

L'analyse écolinguistique de la situation de la Guadeloupe et de la Martinique apporte des indications qui permettent d'envisager certaines évolutions: des aspirations à un changement de fonctionnalité du créole ; au sein de la diglossie homotopique, s'est fait jour une volonté d'étendre les champs d'intervention du créole. Cela débouche tout naturellement sur une remise en cause de la position du français dans le cadre de la diglossie, donc potentiellement à une subversion des relations

inégalitaires entre français et créole. La conquête de nouveaux espaces tels que les médias de masse et bientôt, l'Ecole, de façon institutionnelle ne fait que traduire cette nouvelle dynamique. Cela détermine forcément

a) une concurrence et non plus une complémentarité entre les deux langues. Cette concurrence installe

b) un risque d'élimination de la langue qui détient le pouvoir politique le moins fort, à savoir, à l'évidence, la langue

c) une décréolisation par absorption progressive dans la langue française : en étendant ses domaines d'énonciation, la langue créole, confrontée à l'urgence de ses nouvelles missions, est obligée de faire des emprunts à la seule langue avec laquelle elle est en contact. On assiste alors à

d) une détérioration des termes de l'échange⁵ : le créole est obligé d'emprunter de plus en plus au français alors que le français n'emprunte pas au créole, sauf s'il s'agit de la constitution d'un français local qui n'a aucun impact sur le français standard international. La nécessité de créer des néologismes s'impose. Mais il n'est pas sûr que dans cette course contre la montre, le créole soit en mesure de créer et surtout de légitimer dans une dynamique collective les néologismes utiles pour que la langue créole puisse continuer à résister tout en gardant les caractéristiques d'une **langue naturelle** sans devenir une langue artificielle, sorte d'espéranto ou de volapük, sans racines véritables. Cela a des conséquences d'ordre psycholinguistiques, notamment

e) un risque, d'ordre socio-symbolique, d'une nouvelle vague de dépréciation de la langue créole par ses locuteurs eux-mêmes parce que cette dernière serait considérée comme une

⁵ A part certains mots qui ont défrayé la chronique médiatique internationale comme « tonton-macoute », « vaudou », « déchoucage », « biguine », « zouk » etc., les mots créoles ne font pas l'objet d'emprunt de la part du français standard international

inégalités entre français et créole. La coupure de nouveaux espaces tels que les médias de masse et bientôt, l'École, de façon institutionnelle ne fait que traduire cette nouvelle dynamique. Cela détermine forcément

- a) une concurrence et non plus une complémentarité entre les deux langues. Cette concurrence installe
- b) un risque d'élimination de la langue qui détient le pouvoir politique le moins fort, à savoir, à l'évidence, la langue
- c) une dévalorisation par absorption progressive dans la langue française ; en étendant ses domaines d'énonciation, la langue créole, confrontée à l'urgence de ses nouvelles missions, est obligée de faire des emprunts à la seule langue avec laquelle elle est en contact. On assiste alors à
- d) une dévalorisation des termes de l'échange² : le créole est obligé d'emprunter de plus en plus au français alors que le français n'emprunte pas au créole, sauf s'il s'agit de la constitution d'un français local qui n'a aucun impact sur le français standard international. La nécessité de créer des néologismes s'impose. Mais il n'est pas sûr que dans cette course contre la montre, le créole soit en mesure de créer et surtout de légitimer dans une dynamique collective les néologismes utiles pour que la langue créole puisse continuer à résister tout en gardant les caractéristiques d'une langue naturelle sans devenir une langue artificielle, sorte d'espéranto ou de volapük, sans racines véritables. Cela a des conséquences d'ordre psycholinguistiques, notamment
- e) un risque d'ordre socio-symbolique, d'une nouvelle vague de dépréciation de la langue créole par ses locuteurs eux-mêmes parce que cette dernière serait considérée comme une

² A part certains mots qui ont été empruntés à l'anglais, le français international comme « avion-motocycle », « voiture », « débrancher », « légume », « tout », etc., les mots créoles ne font pas l'objet d'emprunt de la part du français standard international.

doublet inférieur de la langue française, une pâle copie de cette dernière et de surcroît ne pouvant pas se substituer à elle au niveau des échanges internationaux. En contexte de mondialisation, peut alors se développer le sentiment de l'inutilité sociale de la langue créole et de son coût économique : la soutenir deviendrait alors un luxe, une pratique anti-économique. Il n'est d'ailleurs pas sûr que les Antilles non inscrites dans une solidarité budgétaire française et européenne puisse se permettre le luxe d'injecter dans l'éducation des moyens relatifs à la prise en compte du créole. Ses priorités budgétaires seraient assurément ailleurs.

f) l'installation d'un continuum français-créole qui transformera en fait le créole en registre local du français. Donc en variante linguistique confinée dans des usages vernaculaires ayant comme fonction et comme charge symbolique de dire l'appartenance antillaise.

E) un tournant décisif : la création du CAPES de langues et cultures créoles.

Prévue pour entrer en vigueur en 2002, elle est l'occasion pour l'Ecole de devenir la garante de la transmission et de la promotion d'une langue que le jeu naturel des règles d'écosystème condamne à l'élimination progressive. Cela investit l'Ecole d'une mission inédite et les créolistes d'une responsabilité considérable au regard de la gestion scientifique, pédagogique et politique de l'outil créole tout à la fois dans sa dimension linguistique et culturelle. Les fondements d'un aménagement linguistique dans une situation nouvelle de reconnaissance institutionnelle constituent l'objet d'une étude spéciale. Mais d'ores et déjà, il doit être acquis que les fonctionnalités des deux langues doivent être diversifiées si on veut éviter qu'un conflit entre créole et français au sein de

doublet infériorisé de la langue française, une pâle copie de cette dernière et de surcroît ne pouvant pas se substituer à elle au niveau des échanges internationaux. En contexte de mondialisation, pour alors se développer le sentiment de l'unité sociale de la langue créole et de son coût économique : la soucraie deviendrait alors un luxe, une pratique anti-économique. Il n'est d'ailleurs pas sûr que les Antilles non inscrites dans une solidarité budgétaire française et européenne puisse se permettre le luxe d'injecter dans l'éducation des moyens relatifs à la prise en compte du créole. Ses priorités budgétaires seraient assurément ailleurs.

f) l'installation d'un continuum français-creole qui transformerait en fait le créole en registre local du français. Donc en variante linguistique confinée dans des usages vernaculaires ayant comme fonction et comme charge symbolique de dire l'appartenance antillaise.

E) un tournant décisif : la création du CAPES de langues et cultures créoles.

Prévue pour entrer en vigueur en 2002, elle est l'occasion pour l'École de devenir la garante de la transmission et de la promotion d'une langue que le jeu naturel des règles d'écosystème condamne à l'élimination progressive. Cela investit l'École d'une mission inédite et les créolistes d'une responsabilité considérable au regard de la gestion scientifique, pédagogique et politique de l'outil créole tout à la fois dans sa dimension linguistique et culturelle. Les fondements d'un aménagement linguistique dans une situation nouvelle de reconnaissance institutionnelle constituent l'objet d'une étude spéciale. Mais d'ores et déjà, il doit être acquis que les fonctionnalités des deux langues doivent être diversifiées si on veut éviter qu'un conflit entre créole et français au sein de

l'Ecole ne débouche sur des dysfonctionnement dont pâtiraient assurément le créole.

En conclusion, il est très important de garder une certaine lucidité et un certaine imagination afin de tirer le meilleur parti possible du patrimoine créole dans son aptitude à produire de l'intégration sociale et régionale. L'enjeu est de taille. Il convient de ne pas le rater.

BERN 213 13v

BERN 213 13v

L'École ne débouche sur des dysfonctionnements dont pâtiraient assurément le créole.

En conclusion, il est très important de garder une certaine lucidité et un certain imagination afin de tirer le meilleur parti possible du patrimoine créole dans son aptitude à produire de l'intégration sociale et régionale. L'enjeu est de taille. Il convient de ne pas le laisser.



2)

les mots créoles ne font pas l'objet d'emprunt de la part du français standard international.

BERN 213 14r

BERN 213 14r

11

12



les mots de ce livre ne font pas l'objet d'un droit de propriété intellectuelle